

Compte rendu de la séance
du mercredi 20 janvier 2021



Président : MARAN Mayder
Secrétaire : FAUGÈRE Lionel

Présents :

Madame Mayder Maran, Madame Laurence Leroy, Monsieur Michel Possamaï, Monsieur Jérôme Trolliet, Monsieur Frédéric Arroyo, Madame Véronique Daumec, Monsieur Jean-Marc Austruy, Monsieur Frédéric Cesbron, Madame Lucette Terrasson, Monsieur Lionel Faugère, Madame Martine Cauhapé

Délibération :

DE_2021_013 : Désignation des délégués au syndicat du ramassage scolaire du collège de Sauveterre de Guyenne

annule et remplace la délibération n°DE_2020_023

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire (SIRS) du Collège de Sauveterre de Guyenne.

Le Conseil municipal entend les explications du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et la nécessité de désigner de nouveaux délégués après le renouvellement des assemblées délibérantes.

Après un vote sont désignés délégués : Véronique DAUMEC et Frédéric ARROYO.

Bâtiments communaux :

Madame le Maire propose de faire un point sur la charge financière et les recettes éventuelles liées à la location des bâtiments communaux

- Épicerie : Pour information les revenus annuels locatifs représentent 7 396.44€ et la taxe foncière annuelle est de 730€. La locataire actuelle souhaitant investir dans une épicerie de proximité a fait une proposition d'achat de 130 000€ sans le garage. Pour rappel, l'épicerie a été évaluée à 153 000€ pour l'épicerie en l'état et le logement à l'étage.

Pour la proposition de 130 000€ 10 élus du conseil municipal sont favorables à cette proposition.

- Ancienne poste : la taxe foncière est de 591€ par an. Le bâtiment a été estimé entre 155 000€ et 175 000€. Un administré s'est porté acquéreur. Le projet de tiers-lieu imaginé dans ce bâtiment a été stoppé par le COVID et à ce jour aucune association n'est créée. Cependant le projet n'est pas abandonné et reprendra dès que possible.

Les onze membres du conseil municipal sont favorables à une vente du bâtiment, pas forcément à cet acquéreur.

- Maison de santé : le coût annuel pour la maison de santé est de 17 200€ pour 2020 + dépenses courantes, alors que les recettes sont de 11 950€ (11 400€ de loyer et 550€ de participations de communes voisines). Le conseil souhaite faire venir d'autres praticiens et solliciter plus de commune où réside la patientèle.
- Garage des écoles : le comité des fêtes va vider le garage des écoles, le garage communal sera proposé aux associations. Un élu se propose de vider les encombrants et les bouteilles de gaz pour rendre accessible l'accès pompier.

Vie communale :

- Distribution de la galette pour la nouvelle année : idée bien perçue par les habitants.
- Campagne de vaccination COVID : la sous-préfecture a effectué un recensement des volontaires dans la cadre du déploiement de la campagne de vaccination. L'information a été relayée aux professionnels de la Maison de Santé de Gornac.

Communication :

- Echo de Gornac : une journaliste contactée par Lucette TERRASSON aide à établir le prochain Echo ; il est proposé de rechercher et de passer par un professionnel pour établir les prochains Echo.

Questions diverses :

- Dégradation école de Gornac : un bac à la bibliothèque a été dégradé par un élève, l'agent technique l'a réparé.
- Organisation mairie : il est proposé d'enlever les pancartes « Secrétariat » et « Salle culturelle ». qui seront remplacées par des pancartes « Agence postale », « Mairie » et « Médiathèque ».
- Commission budget : une réunion est prévue afin de préparer le budget 2021 (vote limite au 15 avril 2021).

La prochaine réunion est fixée le 17 février 2021.

La séance est levée à 20h35.